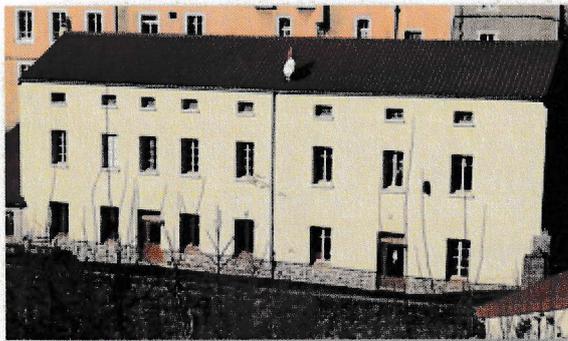


INFOCOM 2020

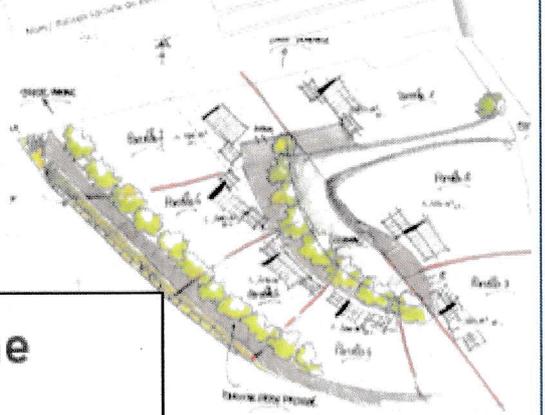
SAINT PRIVAT D'ALLIER

« Grâce à l'implication de TOUS...

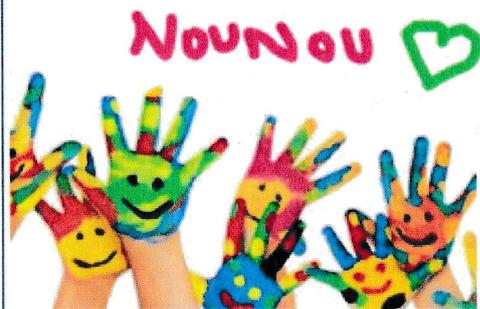
Ecole



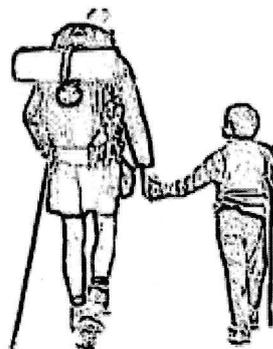
PERMIS DE CONSTRUIRE



Garde d'enfants



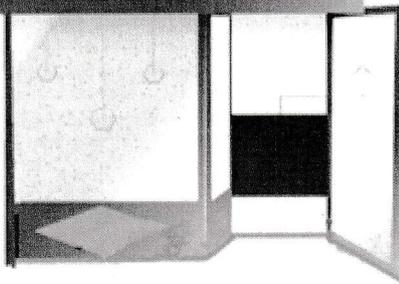
Tourisme



Agriculture



Commerçants & Artisans



« des projets tournés vers
L'AVENIR... »

Contacts Mairie : tel : 04.71.57.22.13 Fax : 04.71.57.25.96

e-mail : info@mairie-saintprivatdallier.fr

Mercredi, jeudi et samedi : 9h30-12h30 & Mardi & vendredi : 9h30-12h30 & 14h-17h00

ETAT CIVIL 2020

Les actes enregistrés dans les registres d'Etat civil de la commune recensent :

Mention de naissance des enfants dont les parents sont domiciliés sur la commune

Mariage, reconnaissance, décès survenus sur la commune et transcriptions de décès des personnes domiciliées sur la commune.

Naissance : Milann DELPIC ALVES CORREIA

Décès : Thierry EYME (14 mai)

Marie EYRAUD (07 août)

Transcriptions de décès : Albert BERAUD (26 septembre)

Marguerite BESQUEUT (30 juillet)

Denis BRENAS (28 février)

Bernard COUFORT (25 août)

Marie-Louise PASCAL (15 novembre)

L'année 2020 a été marquée par plusieurs décès de personnes ayant des attaches fortes avec Saint Privat. Auparavant nous ne mentionnons pas ces décès, c'est pourquoi nous revenons aussi sur 2019

Marie BARRY (16 octobre)

Pierrette BOUCHET

Sophie FABRE (07 décembre)

Gérard JOUBERT (24 novembre)

Arlette LIABEUF (02 novembre)

Michel SALMON (11 juin)

Andrée PANEFIEU (02 octobre)

Gaston PANEFIEU (19 octobre)

Georges PASCAL (17 octobre)

René PASCAL (10 septembre)

Colombe PAULET (19 avril)

Edith VEYSSEYRE (23 mai)

Angèle VALLET (14 mai 2019)

Si nous avons oublié de citer des personnes qui nous ont quittées cette année nous vous prions de nous en excuser.

Mot de Mr le Maire

Mesdames, messieurs, chers administrés,

En ce début d'année très spécial, et même s'il est déjà un peu tard pour cela, je vous adresse à tous, à vos familles et à ceux qui vous sont proches, mes vœux de santé et de bonheur pour 2021.

Depuis un an déjà que dure la pandémie du COVID 19, la santé est plus que jamais au centre de toutes nos préoccupations, et ce sujet impacte durement et durablement notre vie quotidienne, professionnelle et familiale.

La municipalité est en première ligne dans ce combat : les élus et les employés y consacrent la majorité de leur temps et de leur énergie.

Lors du 1^{er} confinement, notre département, notre commune, étaient relativement épargnés. Nous avons eu la surprise, voire la crainte, d'assister à l'arrivée dans les résidences secondaires de nombreux habitants des grandes villes, qui venaient se mettre à l'abri à la campagne, terrifiés par la circulation du virus en ville, et par l'idée de s'entasser dans de petites surfaces. Durant cette période, il n'y avait pas de masques, pas de gel hydro alcoolique, et très peu d'informations. Et puis l'Etat a décidé que les communes auraient des masques pour le déconfinement... Et qu'elles se débrouilleraient pour en avoir ! C'est ce que nous avons fait : avec l'aide de la région, des collectivités, avec des commandes privées locales, avec l'aide de bénévoles pour réaliser des masques pour les enfants, avec la réactivité des conseillers, nous avons été en mesure de distribuer à chaque habitant de Saint Privat des masques en tissu pour permettre un retour à une vie semi-normale, à une époque où c'était la pénurie.

Le mois de mai venu, l'activité touristique a repris, avec une assez bonne saison. Puis le second confinement est arrivé, et cette fois, nous avons été impactés. Le virus circulait (et circule encore) très fortement dans notre commune, avec même des « clusters » dans des villages ou dans le bourg. Dans la grande majorité, nous avons tous été (et nous sommes toujours !) prudents, responsables, respectueux.... A quelques exceptions. Il y a encore des personnes qui n'ont pas compris que le masque se porte pour protéger les autres, et que ce sont les autres qui nous protègent. S'il y a des gens qui prennent des risques avec leur santé, ça les regarde. Qu'ils mettent les autres en danger, c'est inacceptable ! Il y a des comportements irresponsables qui laisseront des traces !

Aujourd'hui, nous vivons toujours avec ce virus. Le vaccin sera sans doute la seule solution pour reprendre une vie plus ou moins normale, mais pas avant plusieurs mois certainement.

En attendant, nous devons nous organiser !

L'école est le point sensible et majeur, qui mobilise toutes nos attentions (et aussi nos finances !). Entre les protocoles sanitaires reçus les vendredis à midi pour être appliqués dès le lundi, les nouvelles organisations qui nécessitent du personnel supplémentaire, les stocks de gel hydro alcoolique et d'essuie mains... les enseignants, le personnel de l'école et les élus ne savent plus où donner de la tête ! Mais je tiens à saluer le comportement extraordinaire des enfants, très matures et très respectueux, parfois plus que certains adultes.

Le traditionnel repas que la commune offre à ses aînés n'a pas pu avoir lieu cette année, ce que chacun pourra comprendre. Le Conseil Municipal a décidé de le remplacer par des colis confectionnés et distribués par les conseillers.

La municipalité a été sollicitée pour contacter les personnes prioritaires pour la vaccination. Là aussi, un lourd travail administratif !

Pour reprendre le fil des évènements marquants de l'année 2020, outre le COVID bien évidemment, je voudrais revenir sur les élections municipales, qui se sont déroulées à la veille du 1^{er} confinement, avec beaucoup d'inquiétude pour tout le monde, ce qui était bien compréhensible. Malgré cela, la participation a été très correcte, et notre liste a été confortablement élue, dès le 1^{er} tour. Je vous remercie tous de votre confiance. Je prends ce résultat comme une approbation de notre action depuis plusieurs années, et un encouragement à continuer dans ce sens.

Je salue les anciens conseillers, qui ont fait le choix de ne pas se représenter, et je suis heureux de constater que nous avons une équipe rajeunie, féminisée, pleine d'énergie et d'envie de bien faire, même si les conditions sont très compliquées pour faire fonctionner un Conseil Municipal. Nous avons décidé de créer un poste de troisième adjoint, chargé des affaires scolaires et de la petite enfance, poste confié à Laëticia Médic. Et je crois qu'elle ne manque pas d'occupations !

Je veux également évoquer le décès de 2 anciennes conseillères. Celui de Sophie Fabre, élue et 1^{ère} adjointe dans les années 70/90. Adjointe de Paul Chambon, elle avait assuré l'intérim durant sa maladie. C'était la cheville ouvrière de la création et du fonctionnement du foyer d'hébergement temporaire du Rouchoux. Ce foyer avait dû fermer faute de fréquentation, après cependant de nombreux hivers de bon fonctionnement. Sophie avait quitté la commune depuis longtemps pour vivre au Puy. Et nous avons tous été très peinés du décès de notre amie Marie-Louise Pascal, élue durant 2 mandats, mais qui ne s'était pas représentée à cause de sa santé. Marie Louise était une personne active et très appréciée de la population, impliquée dans le Club des Aînés et dans les grandes manifestations de notre commune. Sa lucidité, sa rigueur, son sens de l'organisation et sa loyauté vont beaucoup nous manquer. Malheureusement, la situation sanitaire nous a empêchés de les accompagner toutes les deux comme elles l'auraient mérité !

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie pour essayer d'organiser la vie quotidienne selon les recommandations sanitaires. Du coup, les projets de la commune sont un peu passés au second plan durant l'année 2020.

Cependant, nous avons fini l'isolation du grenier de l'école.

Nous avons changé l'épaveuse, pour entretenir les accotements des nombreux kilomètres de la voirie communale et des chemins ruraux : l'ancienne avait presque 20 ans !

Nous avons continué les finitions de l'aménagement du vieux Saint Privat : espaces verts, parking...

Sans compter tous les travaux réalisés par les employés communaux !

Aujourd'hui, l'épidémie continue, et il est difficile de tirer des plans dans de telles circonstances. Pour autant, le Conseil travaille.

L'adressage est en cours de réalisation, et nous aurons des noms de rues dans les villages et des numéros sur les maisons dans le courant de l'année. C'est obligatoire afin de faciliter la distribution du courrier, la localisation pour les secours...

Il y aurait beaucoup de travaux de voirie, mais les coûts sont importants, et les aides peu abondantes. Cependant, la rénovation du chemin Le Chier –Saint Didier sera effectuée.

De nombreuses réflexions sont en cours, en lien avec l'amélioration énergétique des bâtiments communaux : chauffage de l'école, rénovation et devenir de l'ancienne mairie du Chier, du gîte de Pratclaux...

Les projets des petits lotissements du Villard, du Chier et de Saint Privat évoluent favorablement, et nous avons déjà des demandes.

Depuis des années, les différents Conseils qui se sont succédés ont fait le choix de se battre pour promouvoir Saint Privat, en lui donnant une image positive. Nous avons toujours défendu notre école, nos commerces, nos associations, pour garder une commune vivante et dynamique. Ces efforts portent leurs fruits, et depuis quelques années déjà, je vous annonce régulièrement l'arrivée de nouvelles familles. Le COVID amène également des aspirations différentes : aujourd'hui, beaucoup de citoyens s'interrogent sur leurs conditions de vie, et les petites communes rurales pourraient connaître un nouvel essor.

Sur l'année 2020, il y a une dizaine de projets sérieux de rénovations ou de constructions de maison d'habitation : dont une grande majorité de jeunes ménages, issus de la commune ou venus nous rejoindre. Ces nouveaux habitants sont sans doute séduits par la vitalité de Saint Privat, car une commune sans école, sans commerces, sans associations n'intéresse personne. Je profite de l'occasion pour les accueillir chaleureusement. Leur bonne intégration dépend aussi de nous tous, et la Municipalité se fait un devoir d'être à leur écoute.

L'école reste le premier poste de dépense de la commune.

Nous avons constamment l'envie de créer les meilleures conditions pour favoriser les commerces : manifestations comme Le Grand Trail, maintien du camping malgré son absence de rentabilité, pompes à carburants communales à prix coûtant, ... La pérennité des commerces alimentaires semble assurée, notamment avec la reprise de la boulangerie au 1^{er} mars par 2 jeunes « locaux », Nicolas Cubizolles du Monteil, et Bastien Sigaud de Monistrol. J'espère que vous leur réserverez le meilleur accueil, et nous leur souhaitons toute la réussite possible ! Pour les commerces liés à l'hébergement, la restauration, le tourisme, les temps sont très difficiles, et le seul espoir reste la vaccination, qui permettra un retour à la normale, nous l'espérons tous.

Les associations souffrent elles aussi de la situation sanitaire, et leur activité est suspendue dans la plupart des cas, ce qui renforce l'isolement social. Certaines auront peut-être des problèmes de trésorerie, puisque les activités qui les financent sont interdites pour le moment. Nous serons à leurs côtés, parce que notre commune a besoin d'elles.

Pour se projeter dans l'avenir, nos habitants, anciens et nouveaux, ont besoin de trouver un maximum de réponses à leur besoins quotidiens sur place. Notre commune ne veut pas devenir une cité dortoir, ou bien un conservatoire du temps passé pour les nostalgiques.

Saint Privat a besoin d'une activité économique, qui puisse aussi créer de l'emploi. L'agriculture (ou plutôt plusieurs formes d'agriculture complémentaires) est le socle de notre vie rurale, ce qui nous permet d'avoir un territoire vivant et entretenu. Le tourisme est un volet important, même si la situation actuelle nous montre ses limites. Le commerce de qualité aura toujours sa place dans notre commune. Mais ce qui nous manque aujourd'hui, ce sont des artisans qui interviennent dans notre vie quotidienne : électriciens, plombiers...

Il y a actuellement 2 projets sérieux d'installation d'artisans sur la commune, et le Conseil fera tout pour les aider.

Nous manquons aussi de solutions pour la garde des enfants en bas âge. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'assistante maternelle, et les parents doivent faire garder leurs petits ailleurs. La commune n'a pas la compétence « petite enfance », et ne peut donc pas intervenir directement dans ce dossier. La Communauté d'Agglomération, qui gère ce sujet, n'investit que sur des projets regroupant au moins une vingtaine d'enfants, ce qui n'est pas le cas à Saint Privat, en tout cas pas encore ! Il faut donc se tourner vers des initiatives privées, que nous pourrions accompagner, dont nous pourrions faciliter les démarches. Nous avons actuellement 2 contacts sérieux, 2 projets peut être complémentaires, que nous allons suivre, mais qui demanderont encore un peu de temps pour arriver à maturité.

Je crois que j'ai fait le tour de l'actualité locale.

Je voudrais encore une fois remercier tous les employés communaux, qui depuis un an travaillent dans des conditions sanitaires et psychologiques difficiles, et qui malgré cela, s'investissent toujours autant au service des habitants de Saint Privat. Un grand merci au personnel enseignant, ainsi qu'à toutes celles qui travaillent à l'école, et une pensée particulière pour Cathy Queyreyre, qui a des soucis de santé, et qui est remplacée actuellement par Emilie Ferreboeuf : nous lui souhaitons un prompt rétablissement !

Je salue enfin tous les conseillers, dont l'investissement et le soutien sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune. La situation est particulièrement difficile pour les nouveaux élus, qui ont du mal à prendre leurs marques.

Pour terminer, je ne peux que vous encourager à respecter les gestes barrières, et la législation en vigueur, même si la situation devient difficile pour tout le monde. La santé est ce qu'il y a de plus précieux, et l'irresponsabilité de quelques-uns ne doit pas compromettre la sécurité de tous.

Prenez bien soin de vous !

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 FEVRIER 2020

Excusés : Mme PASCAL, Mr BOYER

Locations logements communaux : Délibération prise pour ne pas procéder à la révision des loyers.

Classe découverte 2020 Ecole Publique : L'APE demande une subvention pour l'organisation d'une classe découverte au centre Musiflore dans la Drôme. 20 élèves de la classe élémentaire y participeraient. Le coût du séjour est 6240€ plus les frais de transport d'environ 962€43. La participation des familles est de 80 € par enfant. Après délibération, le Conseil municipal décide de participer à hauteur de 80€ par enfant.

Achat terrain VINCENT : la commune décide d'acquérir les terres de Mme VINCENT qui limitent avec la carrière de Varennes pour un montant de 1200€. La superficie des terrains est de 1 ha18 a 37ca.

Isolation grenier école : Avant de procéder à l'isolation des combles par soufflage de ouate cellulosique, il convient d'effectuer des travaux sur le plancher au-dessus de la cantine et traiter la charpente. Le devis de l'entreprise BOUCHUT est accepté pour un montant de 4356€20HT.

Location salle de la mairie au Chier : Demande de location de Mme Cendra ISSARTEL pour la salle de la mairie du 15 mars au 15 octobre 2020. Location acceptée pour un loyer mensuel de 50€.

Contrats d'assurance risques statutaires : la collectivité charge le Centre de Gestion de lancer une procédure de marché public en vue de souscrire à compter du 1^{er} janvier 2021 des conventions d'assurances.

Modification Statuts du Syndicat Départemental d'Energies : Le conseil approuve les nouveaux statuts.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Excusés : Mmes COSTE, PASCAL, Mr AVOINE

Autorisation de signature document d'urbanisme : Le conseil municipal désigne Mr Bruno COUDERT pour signer avis et arrêté de documents d'urbanisme concernant Mr Le Maire.

Intervention travaux pour particulier : le conseil municipal fixe le tarif des travaux réalisés par les agents communaux avec le tracto-pelle à 50€ de l'heure.

Création lotissement Le Villard : acquisition des parcelles AN113 et AM231 au prix de 1€ le m² pour créer un lotissement.

Délibération pour le contrat de maintenance de la station -service avec la société PETROGEST : contrat abonnement transactions bancaires montant annuel : 80€HT, Contrat réparations de mesurages routiers : 1310 € HT, contrat vérification périodique Version 6 : 316 €HT, contrat de maintenance Version 7 : 2530 € HT.

Elagage arbres allée du cimetière : devis de Bruno MANITE de 1940 € accepté pour une intervention sur tous les arbres de l'entrée du cimetière.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

En raison des conditions sanitaires, la réunion d'installation du Conseil municipal a lieu exceptionnellement à la salle polyvalente.

Sont installés les conseillers municipaux suivants :

Maryse BEYNIER, Corinne SABY, Laetitia MEDIC, Bruno COUDERT, Stéphane ROCHE, Jean-Louis MARION, Jean-Jérôme BARBIER, Guy EYRAUD, Chantal DURASTEL, Sandrine CATHEBARD, Nicolas BOYER, Nathalie PASCAL, Géraldine LAURENT, Philippe VALLET, Florent ALLIROL.

Nathalie PASCAL a donné procuration à Géraldine LAURENT

Philippe VALLET a donné procuration à Sandrine CATHEBARD

Madame MEDIC est désignée secrétaire de la séance. Mme DURASTEL a pris la présidence de l'assemblée. Mmes SABY et BEYNIER sont désignées assesseurs.

Au premier tour de scrutin, Mr Guy EYRAUD a été proclamé maire (14 voix).

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la création de 3 postes d'adjoints, et fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions : indemnité de fonction de maire taux maximal en % de l'indice brut 1027 soit 25.5%, indemnité de fonction des adjoints taux maximal en % de l'indice brut 1027, soit 9.9%.

Election du 1^{er} adjoint : Au premier tour de scrutin, Bruno COUDERT est élu premier Adjoint (14 voix)

Election 2^{ème} adjoint : Au premier tour de scrutin, Jean-Louis MARION est élu 2^{ème} adjoint,

Election 3^{ème} adjoint : Au premier tour de scrutin, Laetitia MEDIC est élue 3^{ème} adjoint.

Désignation de 2 Délégués au Secteur Intercommunal d'Énergie de Loudes : Corinne SABY et Guy EYRAUD.

Délibération est prise pour recruter des emplois saisonniers pour le camping et l'entretien des bâtiments communaux.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020

Délibération du conseil pour délégations consenties au maire

Démission d'un conseiller municipal : Mr Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mr Philippe VALLET de son mandat de conseiller municipal par courrier en date du 10 juin 2020.

Désignation délégués SIVOM Pays de Loudes : Chantal DURASTEL et Géraldine LAURENT

Désignation délégués Syndicat eaux et assainissement : Titulaire Guy EYRAUD, Suppléant Jean-Louis MARION

Commission communale des impôts directs : le Conseil municipal propose une liste de 24 noms parmi lesquels les services de l'Administration désigneront 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs

Subvention exceptionnelle ACCA pour l'installation de miradors : Mr Le Président de l'ACCA demande une subvention pour installer 20 miradors sur l'ensemble du territoire de chasse. La Fédération de chasse participe à hauteur de 50%. Le coût de chaque mirador est de 60€. Considérant l'amélioration de la sécurité lors des actions de chasse, le conseil décide de voter une subvention exceptionnelle de 300€.

Terrains Le Villard : Délibération prise pour l'acquisition d'une partie des terrains AN 18 et AN 19 (suivant document d'arpentage) au prix de 1€ le m² au Villard pour l'accès sur les différents lots.

Équipement informatique école : En accord avec le personnel enseignant, un appel à projet a été déposé dans le cadre label écoles numériques. Le projet consiste à équiper la classe élémentaire d'ordinateurs portables et des tablettes pour la classe maternelle. Le devis de l'équipement informatique est de 7567€ HT. La subvention qui pourrait être accordée serait de 3500€.

Location appartement au-dessus ancienne mairie au Chier : Suite au départ des locataires, l'appartement est reloué moyennant un loyer mensuel de 350€.

Centre ancien : Des travaux complémentaires vont être réalisés. En accord avec Mr L'architecte des Bâtiments de France, il s'agit de faire un muret autour du coffret électrique des pompes de relevage. Devis 1100€ HT.

Achat épareuse : La proposition de GONIN DURIS a été acceptée : Coût de l'achat : 34500€ HT. Reprise de l'ancienne épareuse et du tracteur pour 5000€.



Avant

Après

SEANCE DU 17 JUILLET 2020

Excusés : ALLIROL Florent, BOYER Nicolas

Présentation et vote du compte administratif 2019 : Le compte administratif établi à la fin de l'exercice budgétaire, il retrace l'exécution exacte et réelle des dépenses et recettes du budget de la commune, de la station-service. La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune. La section d'investissement correspond au remboursement de la dette (capital des emprunts) et aux opérations qui enrichissent le patrimoine de la commune. En 2019, le plus important chantier étant celui de la rénovation du centre ancien.

STATION SERVICE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES : 235 600.96

RECETTES : 243 272.33

SECTION D'INVESTISSEMENT / DEPENSES : 12 568.93

RECETTES : 9357.56

COMMUNE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES : 395 204.37

RECETTES : 541 285.45

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES : 1 397 665.14

RECETTES : 1 385 165.11

Présentation et vote du Budget PRIMITIF 2020 : dépenses et recettes prévisionnelles en fonctionnement et en investissement

Pour information

TAUX IMPOSITION 2020 (inchangé par rapport à 2019)	Taux moyen départemental
Taxe foncier bâti: 9.08%	19.76
Taxe foncier non bâti : 42.26%	72.30

STATION SERVICE

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 324 311

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 25 614 .53

COMMUNE

SECTION FONCTIONNEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 489 137

SECTION D'INVESTISSEMENT : Dépenses et recettes s'équilibrent à 938 163

Principales opérations d'investissement : achat épareuse, travaux école, fin des travaux du centre ancien

Création d'un budget annexe pour le lotissement Le Villard

Délibération prise pour la déviation Saint Hostien – Le Pertuis

Commande de panneaux voie sans issue

Vitesse dans les villages : le problème est signalé notamment dans les villages de Le Chier et Le Villard, ainsi que l'entrée du bourg. Une demande a été faite auprès des services de l'Équipement pour apporter des solutions.

Emplacement de poubelles à délimiter

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2020

Excusés : BOYER Nicolas, ROCHE Stéphane, ALLIROL Florent

Adressage : la commune a demandé un devis à CARTO des SUCS pour l'aider à constituer l'adressage de la commune. Cette création d'adresse nécessite de dénommer les voies (rues, chemins, impasses, places, etc...) ainsi que de numéroter les habitations. Cette dénomination doit assurer aux administrés une localisation simplifiée de leur lieu de vie, en assurant :

- La mise en conformité avec les services du SDIS
- Fourniture aux services du cadastre pour la mise à jour des plans et fichiers fonciers
- Fourniture à l'IGN pour mise à jour des fichiers navigation GPS
- Fourniture aux services de La Poste d'un fichier de l'ensemble des destinataires de courrier

Achat d'un poêle à granules pour le logement du Chier

Achat de filets pour les cages du terrain de foot

Demande des nouveaux propriétaires de la pizzeria pour refaire les escaliers communaux. Un devis va être demandé à A ROBERT.

Installation de deux bornes incendie à Varennes et Le Monteil après les travaux réalisés par le DEA
Demande d'installation d'un pylône de téléphonie mobile 4G : les services du Département étudie plusieurs sites pour installer un pylône et améliorer le réseau sur les villages du haut de la commune et le bourg

Suite à la demande de MR JOBERT pour la réfection du mur le long de sa propriété en bordure de la voie communale de NOLHAC, le devis est trop important.

Recherche d'un local avec devanture commerciale sur le bourg pour un futur commerce

Création d'un chemin de randonnée de 14 kms

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2020

Excusés : Chantal DURASTEL, Nathalie PASCAL, Florent ALLIROL

Coupe de bois MERCOEUR MONTEIL CONAC LES FONDS : Les services de l'ONF proposent de vendre les bois résineux (sortie bord de route) et que la commune récupère le bois sec (pour production de plaquettes). Proposition acceptée.

Les membres du conseil en profitent pour discuter des aides chauffage de l'ADEME, de la région et vont demander une étude pour le chauffage de l'école et du gîte de pratclaux.

Nomination d'un référent bois pour la Communauté d'Agglomération : Stéphane ROCHE

Délibération Centre de Gestion pour la convention de dématérialisation des marchés publics et la convention santé au travail

Subventions 2020 aux associations

ACCA Saint Privat	300
Club des Aînés	350
Amicale des donneurs de sang	330
Association sportive Saint Privat	1000
Association Défense du Patrimoine	300
Comité FNACA	450
Comité Départemental Ligue contre le cancer	160
Amicale sapeurs- pompiers Siaugues	150
Amicale sapeurs -pompiers Cayres	150
Animathèque Saint Privat	500
Ecole Publique compte OCCE	750

Colis de Noël : le repas annuel n'ayant pu avoir lieu, le Conseil municipal décide de donner un colis à chaque personne de plus de 70 ans de la commune, colis confectionné localement

Ecole Dossier Label numérique : suite à la demande qui avait été faite pour équiper l'école accord reçu pour la subvention

Dossier Fonds 199 : une demande est déposée pour la réfection de la voirie communale Le Chier St Didier soit 3kms400. Devis estimatif 54 000 € Ht

Demande pour créer un columbarium au cimetière communal. Corinne SABY est chargée du dossier.

NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNÉE

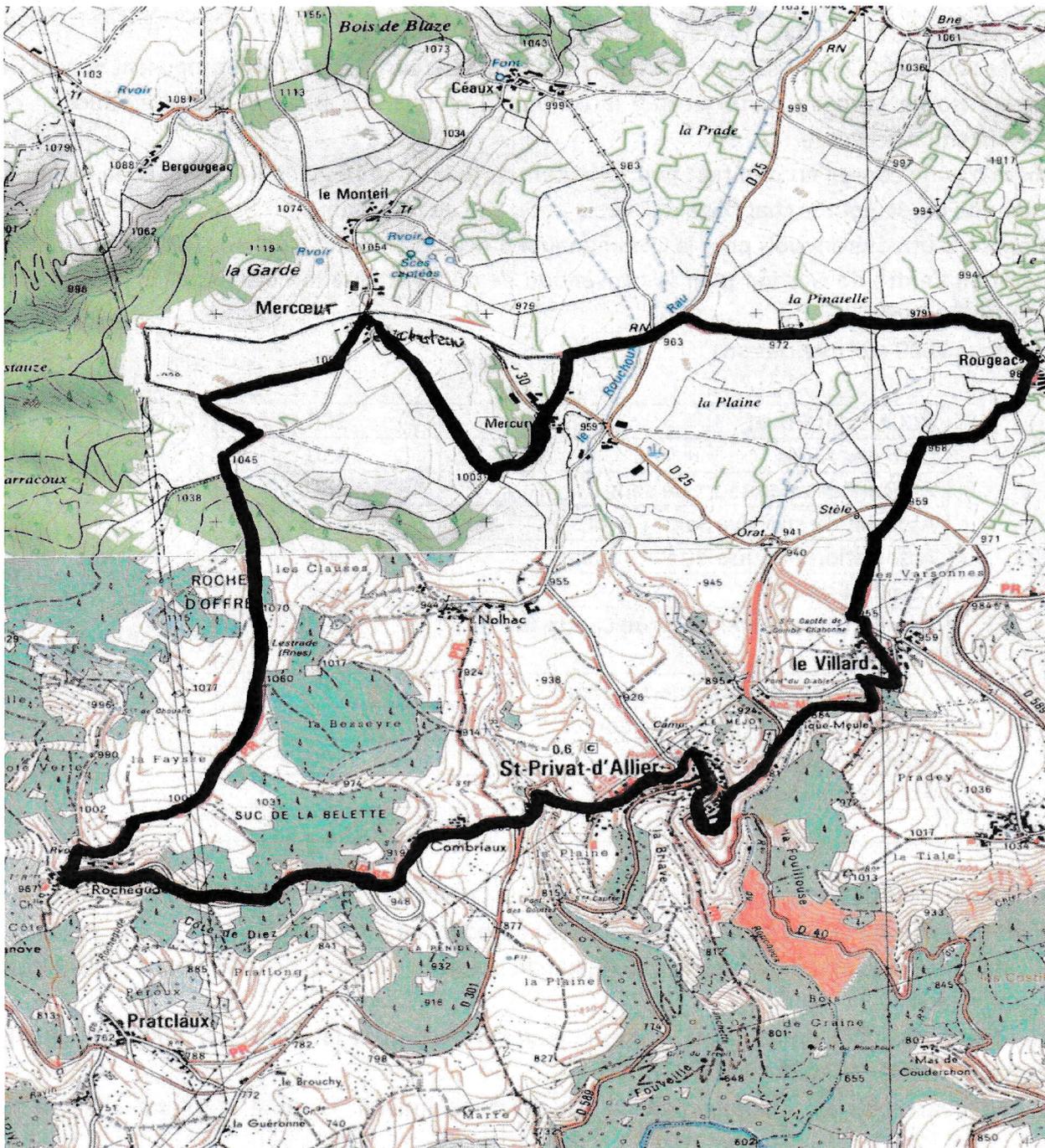
Depuis quelques temps, nous travaillons en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Puy sur l'élaboration d'un nouveau chemin de randonnée pédestre sous le label de qualité Respirando.

Ce sentier d'environ 14 km a été validé sous le numéro PR 700 intitulé " Château de Mercœur et Tour de Rochegude " et sera très prochainement balisé.

Il vient compléter les différents parcours de petites distances qui sont déjà proposés à la mairie.

Vous le retrouverez bientôt sur le site de la Maison du Tourisme : www.auvergnevacances.com.

Voici donc en avant-première le parcours définitif alors à vos baskets et bonne balade



L'école : une année riche, mouvementée non sans difficulté

35 élèves ont fait leur rentrée scolaire 2019/2020 à l'école Eugène Valette en hausse (+3) par rapport à l'année 2018/2019. (Aucun départ en 6^{ème})

Les élèves sont répartis dans les 2 classes :

- ✓ La classe des petites sections au CP encadrée par Isabelle Serre avec 15 élèves
- ✓ La classe des CE1 au CM2 encadrée par Hélène Mage et Pauline Rey (les vendredis) avec 20 élèves

• La rentrée a débuté avec de beaux projets :



- Participation au Roi de l'oiseau
Intervention d'Edith Paradis de l'atelier des arts (intervenante musique et chant) une fois par semaine en vue de la préparation d'un spectacle de fin d'année sur le thème des émotions
- Sortie découverte du collège Jule Vallès au travers du défi langue préparé tout au long de l'année
- Classe de découverte de 4 jours au centre Musiflore dans la Drome Provençale avec atelier de musique et grimpe d'arbres pour la classe des grands.
- Sorties à la journée avec la classe des petits (parc animalier, pique-nique...)
- Sortie au musée Crozatier
- Sorties piscine et gymnase
- Participation à la cérémonie commémorative du 11 novembre

Malheureusement la majorité de ces projets ont dû être reportés en raison du COVID-19.

En effet lors de l'annonce du confinement le 12 mars 2020, les écoles ont été fermées et ce jusqu'au 11 mai 2020.



Durant tout ce temps, la continuité pédagogique a été assurée à distance par les équipes enseignantes.





Ce troisième trimestre en raison de la situation sanitaire, a été certes bien singulier, mettant en jeu toutes les capacités d'adaptation et la ténacité des enseignants, la patience des familles et la volonté municipale de continuité et de soutien à chacun.

Une réouverture par étape en toute sécurité...

C'est avec beaucoup d'ennui mais aussi un peu d'inquiétude que les élèves de l'école publique Eugène Valette ont pu retrouver leurs camarades dès le 11 mai.

Après plusieurs réunions de travail, personnels administratifs de la commune, enseignants et élus ont réussi à concilier protocole sanitaire, disponibilité des personnels et aménagement des locaux afin de permettre aux écoliers de rejoindre leurs classes alternativement pendant une moitié de semaine sur une période dans certains niveaux de classes différentes.

Afin de respecter le **protocole sanitaire d'une quarantaine de pages pas tout le temps très clair et reçu parfois un peu tardivement**, une nouvelle organisation a été mise en place pour faire face à ce surcroît important de travail. (Désinfection des locaux et du matériel qui peut être touché, limitation des brassages ...).

Cette période difficile qui a rendu très complexe l'organisation des services a démontré une grande solidarité des personnels attachés à l'école publique. Enseignants, ATSEM, l'ensemble du personnel communal ont montré beaucoup de disponibilité et de facultés d'adaptation au service des enfants.

Qu'ils en soient tous remerciés !!!!

Nous ne pouvons terminer ce paragraphe sans souligner que les enfants se sont adaptés aux changements avec courage, et posément. (Un grand bravo à tous ces enfants !!!!)

Quelques chiffres importants :

Pour l'année 2019 le coût total des dépenses de fonctionnement de l'école s'élève à **74 447,16 €** soit à **2 326,47 € par enfant**.

Les dépenses de fonctionnement relatives à l'école ont fortement augmenté en 2020 avec une augmentation du temps de travail du personnel, une augmentation des charges liées à l'équipement et à la désinfection (produits anti virucide, feuilles de papier jetables, gel hydro alcoolique.), tout ceci étant dû au COVID-19.

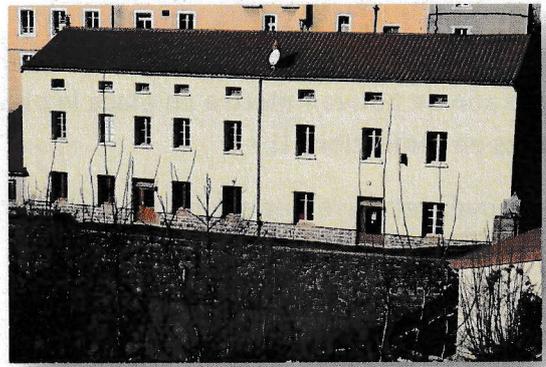
En plus des dépenses courantes et afin de faire des économies d'énergie, des travaux d'isolation des combles pour un montant de 5 407,02 € et des murs extérieurs pour un montant de 82 110,96 € ont été réalisés.

Ces travaux ont été subventionnés par RTE à hauteur de 69,70% soit un montant de 61 000 € auquel il faut ajouter le montant le FC TVA de 13 685,16€

Le reste à charge à la commune s'élève donc à **12 832,82 €**



Ecole Avant



Ecole Après



Aire de Jeux du Chier

Les enfants se sont vu offrir un jeu extérieur dans l'aire de jeu du bourg de Saint Privat d'Allier, à côté de l'école (une pyramide) pour un montant de **2 674,20 €**

En même temps l'aire de jeu situé dans le village du Chier a été remise en état pour un montant de **2 961,17 €**.



Aire de Jeux de l'Ecole

• Cantine scolaire !!!

« Midi quinze c'est l'heure de pointe à la cantine !! »

Chaque jour, en moyenne, 25 enfants affamés se retrouvent à table.

Ils ont été encadrés par Cathy, Raymonde avant la fermeture des écoles et Séverine (venue en renfort après le confinement) qui ont mis tout leur savoir-faire au profit des enfants.



végétarien.

Raymonde a été très créative, elle a participé à la semaine du goût durant laquelle elle a proposé aux enfants de délicieuses recettes avec des aliments peu courant. Bravo et merci Raymonde !!!



Elles ont dû s'adapter à toutes les contraintes du protocole sanitaire plus facile à écrire qu'à mettre en pratique.... (Espace des enfants, limitation du brassage, désinfection, service à l'assiette et bien d'autres choses...)

Les repas sont préparés par Raymonde qui élabore une cuisine traditionnelle, familiale avec de bons petits plats confectionnés avec des produits achetés en circuits courts et dans les commerces locaux dans la mesure du possible. Elle a dû faire preuve de créativité en mettant en place une fois par semaine un menu

Pendant de très courtes périodes la commune a sollicité les services de l'entreprise Chabanon et fils pour la cantine afin de pouvoir mettre en place le plus efficacement le protocole sanitaire demandé par l'état. Nous les en remercions !!

Vous pouvez retrouver les menus sur le site internet de la commune (www.mairie-saintprivatdallier.fr)

- **Garderie**

C'est toujours avec autant de motivation que Martine Pic a débuté l'année scolaire avec les horaires de la garderie inchangés (7h30 à 8h30 et 17h à 18h30).

Les projets de début d'année étaient nombreux avec de très bonnes idées (conception d'un épouvantail, de lapins et poules en papier mâché pour Pâques, jeux de société, peintures et également les devoirs ...)

A la garderie les enfants travaillent au jour le jour selon leurs envies.

En raison du Covid, la garderie a été interrompue pendant quelques temps pour diverses raisons, nous remercions les parents d'élèves pour leur compréhension.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune www.mairie-saintprivatdallier.fr existe maintenant depuis 2 ans. Il vous propose un certain nombre d'informations sur ce qui se passe, s'est passé et se passera dans le village, ainsi que les activités du conseil municipal. Vous pouvez aussi y trouver quelques informations pratiques.

Il est également une vitrine de notre commune pour les personnes ne la connaissant pas et souhaitant la découvrir.

N'hésitez pas à le consulter !!!



Club de Gym Arc en Ciel

L'Association ARC EN CIEL propose des cours de gym les mardis de 20 h 30 à 21 h 30 pour le renforcement musculaire, étirements, assouplissements et relaxation.

Tous les mercredis de 10 h30 à 11 h 30 ont lieu les cours des séniors : pratique d'exercices afin de travailler l'équilibre, la coordination et la mémoire.

En 2020, nous avons pu organiser notre traditionnel repas sarassou qui a eu lieu le 23 Février juste avant l'arrivée du virus qui allait changer bien nos vies.

Nous tenons à remercier les participants de la salle et les personnes ayant passé commande pour déguster à domicile.

Nous remercions également Monsieur Le Maire et son conseil pour le prêt de la salle.

Le confinement a stoppé nos cours qui ont pu reprendre au mois de Septembre (réalisés suivant le protocole sanitaire).

Nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles adhérentes.

La situation sanitaire ne s'étant pas améliorée, les cours ont cessé aux vacances de Toussaint.

Espérant qu'au Printemps 2021, nous puissions à nouveau reprendre nos cours (toujours en suivant le protocole sanitaire) pour partager d'agréables moments pour notre plus grand bien (physique et moral).

ACCA Saint Privat d'Allier

En raison du COVID, cette année 2020 n'a pas épargné l'association.

Tout d'abord, en début d'année nous avons dû annuler notre manifestation prévue fin mars de démonstration de meute spéciale « jeunes chasseurs ».

Ensuite, le comptage annuel de cerfs n'a pas eu lieu malgré l'augmentation des bracelets de cerfs qui nous ont été attribués d'office.

En revanche, nous avons mis en place 20 postes de tirs. Ils apportent une sécurité pour les chasseurs. Ceux-ci ont été payés par l'ACCA à hauteur de 50%, par la municipalité à hauteur de 25% et par la région pour les 25%restants.

Quand le deuxième confinement est arrivé, les chasseurs de petits gibiers ont dû interrompre leur chasse. L'Etat a demandé que les chasseurs soient en missions d'intérêt général pour réaliser le plan de chasse afin d'éviter les dégâts. Celles-ci ont engendré de nombreuses contraintes comme de réduire le nombre de chasseurs par battue, ainsi que des manques de moments conviviaux entre nous. Ce qui est fort dommage à nos yeux, car ceux-ci sont des piliers de la chasse.

Enfin l'ACCA a prélevé cette année :

- 25 chevreuils
- 25 sangliers
- 47 cervidés

Petit rappel : quand il y a une collision entre véhicule et grand gibier, hors période de chasse, il faut s'adresser à la commune pour faire enlever la dépouille de l'animal mort par l'équarrissage.

CLUB DES AINES DU ROUCHOUX DE ST PRIVAT D'ALLIER

Cette année 2020 a été douloureuse pour le club des Aînés, en partie par le Covid qui ne nous a pas permis de nous réunir et de réaliser les activités prévues en cours d'année, et aussi par le décès de plusieurs membres actifs du club.

Néanmoins, en janvier 2020, nous avons organisé la galette des rois et nous avons relevé 44 cotisations (3 de moins que l'année précédente). Nous vous remercions. Jusqu'en mars, tous les 15 jours, nous nous sommes retrouvés une vingtaine à jouer aux cartes ou triominos et le goûter était très apprécié.

Le 12 mars, à la salle de St Privat se déroulait la belote du canton : 30 doublettes se sont affrontées pour les meilleures places. Malheureusement, la finale du 27 mars n'a pu avoir lieu à Costaros à cause du confinement le 16. De même que toutes les réunions du jeudi.

Le 11 mai, jour du déconfinement, nous n'avons pas repris les rencontres du jeudi car avec le masque et la distanciation c'était un peu compliqué ! L'été est passé et lors d'une réunion du conseil d'administration le 8

octobre, à la demande de certains, et en accord avec la mairie et la préfecture, nous nous sommes réunis le jeudi 15 octobre, une dizaine de personnes, mais, vu la suite des événements et le reconfinement le 30, tout s'est arrêté à nouveau.

Le 22 décembre, une autre réunion du bureau a eu lieu et il a été décidé, à l'unanimité, d'offrir un petit colis à chaque adhérent pour compenser tout ce manque de convivialité. Nous espérons avoir fait des heureux et nous sommes très contents que déjà 30 personnes nous renouvellent leur confiance en réglant leur cotisation 2021.

Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve, mais nous espérons de tout cœur retrouver rapidement tous les bons moments passés ensemble.

En attendant, prenez bien soin de vous.

AMICALE DE ST PRIVAT D'ALLIER MONISTROL D'ALLIER

Cette année, la vie de l'association des donneurs de sang a été totalement perturbée par la pandémie du Corona virus et nous n'avons pu faire aucune réunion. Néanmoins nous avons réussi à organiser notre collecte de sang annuelle au mois d'août. Elle a d'ailleurs rencontré un vif succès puisque 42 donneurs ont été prélevés. Merci à tous ces courageux qui ont bravé les conditions sanitaires. En 2021 la collecte de sang du mois d'août (le 6) aura lieu de 9h30 à 12h si bien sûr les conditions sanitaires le permettent. Merci à tous.



ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT PRIVAT D'ALLIER (ASSP)

Le club comporte une vingtaine de licenciés. Il est dirigé par Fabien Mingot en tant que président.

Cette année est une année sans précédent, nous n'avons pas pu organiser la fête patronale, elle est dite blanche.

Les circonstances sanitaires ont eu raison de la mise en place de nos projets et du déroulement de nos matchs.

Aujourd'hui nous sommes dans l'absence de matchs et aussi l'association est en péril étant donné qu'il y a de moins en moins d'inscriptions. En attendant des jours meilleurs nous tiendrons une réunion ce dimanche 28 février pour l'avenir de notre association.

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

Dans le contexte de cette année 2020, l'Association pour le Maintien et la Valorisation du Patrimoine a su proposer et maintenir une certaine activité.

Divers chantiers, randonnées, sorties ont été réalisés...

- Assemblée générale
- Conférence de René Dupuy
- Chantier à l'église de Saint Didier
- Chantier au four du Villard
- Chantier de la « côte gelée » à Saint Privat d'Allier
- Chantier à la fontaine du Bréjat
- 2^{ème} chantier à l'église de Saint Didier
- Randonnée « les grottes sous Saint Privat d'Allier »
- Randonnée « autour de Vergezac » grotte, maquis...
- Randonnée « la foudre à Saint Privat d'Allier »
- Sortie à l'observatoire de Saint Julien Chapeuil, association Orion – astronomie du Velay



A notre demande, l'entretien des abords de la fontaine du Bréjat a été confié aux brebis - merci à Franck Pascal.

Mise en place de notre site : <https://www.association-de-maintien-et-de-sauvegarde-du-patrimoine.fr/> sur lequel vous pouvez vous rendre afin de voir l'activité et les photos de notre association, et nous solliciter...

Il existe désormais une page facebook : <https://www.facebook.com/saintprivatdallier> animée par Vinciane Liners.

Le lien entre les membres du bureau s'est maintenu afin de réfléchir et de proposer, toujours dans le contexte existant, un nouveau calendrier d'activités pour l'année à venir.

Nous pensons à remercier tous les membres de l'association pour leur implication, la municipalité qui suit et répond à nos divers questionnements concernant certains sites, les employés municipaux qui se mobilisent lorsque nous les interpellons et également, tous les habitants des villages de la commune qui interviennent pour entretenir certains sites sans être pour cela adhérents de l'association...



C'est dans l'échange, lorsque vous nous sollicitez, que nous pouvons par nos actions Maintenir et Valoriser notre Patrimoine !

Pour nous contacter :

Michel : 07.83.95.01.40

Alain : 06.36.98.45.84

Isabelle : 06.83.32.76.89

Marie-Rose : 06.82.77.13.81

**Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette année 2021 !
et à bientôt pour de nouvelles rencontres...**

"Apprendre, partager, tant qu'y a de l'échange, y'a de l'espoir." Grand Corps Malade / Je dors sur mes deux oreilles.

Affichage Associatif...



à l'initiative de l'association « Animathèque » et de « l'Association pour le Maintien et la Valorisation du Patrimoine », les dix-neuf villages de la commune de saint Privat d'Allier vont être dotés de panneaux pour la communication de toutes les associations...

Ceux-ci seront au-mieux installés à la vue de toutes et tous, en vous promenant dans vos villages, vous les apercevrez !

Ne passez plus à côté de l'information au gré des calendriers d'activité et soyez acteur de la vie associative...

Nul ne pourra dire « je ne savais pas » !

ASSOCIATION ANIMATHEQUE : SAISON 2020

Les bénévoles de la bibliothèque ont eu le plaisir de vous proposer tout au long de l'année 2020 les animations suivantes :

- ✓ Rencontre avec le club du Rouchoux sur le thème « L'école d'antan » : échanges de photographies, documents, témoignages ; un goûter a clôturé ce bel après-midi.
- ✓ Atelier philo sur le thème de « La Générosité », 17 présents de 8 à 80 ans, très contents.
- ✓ Sortie ornithologique animée par l'association « La maison de l'oiseau » de Lavoûte-Chilhac
Peu d'oiseaux observés mais pas mal de papillons, des minéraux. Apéritif offert au retour.
- ✓ Spectacle « petit bonhomme » offert par la BDP*, une trentaine de présents, c'était bien.

Beaucoup d'autres choses étaient prévues pour cette année 2020, qui n'ont pas pu être réalisées en raison des mesures sanitaires.

Nous avons pu néanmoins réaménager l'espace bibliothèque à la mairie et effectuer un tri sévère de vieux livres, que remplacent beaucoup de nouveautés jeunesse et adultes obtenues par la BDP.

Nous avons également déposé des affiches et flyers pour informer des activités de l'association.

A ce propos nous remercions Monsieur le Maire et son équipe pour l'allocation qui nous a été allouée.

Cette année 2021 que nous espérons meilleure, nous vous proposerons :

- ✓ D'autres sorties nature
- ✓ Des conférences
- ✓ Des ateliers jeux
- ✓ Des spectacles

A l'occasion du 400ème anniversaire de naissance de Jean de La Fontaine, le concours d'épouvantails sera remplacé par une proposition qui s'adresse à tous les habitants de la commune : choisir une fable individuellement ou collectivement et la représenter d'une façon artistique (dessin, scène de théâtre, tableau en peinture ou figurines...) Le but sera d'organiser des balades de village en village pour découvrir et retrouver les fables illustrées.

Un livre d'or sera mis à disposition pour laisser une appréciation.

Nous vous rappelons que la bibliothèque située dans les locaux de la mairie vous accueille le mardi de 14h à 16h et le samedi de 10h à 12h.

*BDP : Bibliothèque De Prêt

DEPOTS SAUVAGES ET INCIVILITES INACCEPTABLES !!!

Est-ce normal de trouver régulièrement des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points de tri ?



Le conseil municipal souhaite rappeler que les actes d'incivilité, qui pullulent ne sont pas acceptables et sont sanctionnables.

Objectifs : que tous nous puissions profiter d'un village propre et partager un espace public agréable !!



Vivre dans un village propre ne dépend pas du service de propreté ou des agents communaux mais simplement de l'éducation de chacun !!

Afin de respecter le travail des agents il est rappelé que tout déchet doit impérativement être jeté dans les poubelles publiques.

Mais pour certains cette vérité n'est pas une évidence !! Ne pas déposer ses encombrants n'importe où, ne pas déposer les ordures ménagères au pied des points de tri, ne pas jeter ses déchets à même le sol, ce manque de civisme entraîne des conséquences désastreuses sur la propreté de notre commune.

Nous vous rappelons que la déchetterie se trouve à la zone artisanale de la Fataïre 43 320 Sanssac l'église, elle est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le dimanche matin de 9h à 12h.

Nous avons la chance de vivre dans un environnement naturel et préservé, protégeons-le !!!

A propos d'incivilités ...

Nous avons régulièrement la mauvaise surprise de constater que des personnes indélicates, exploitants forestiers ou agricoles, simples particuliers..., dégradent la voirie communale :

goudrons arrachés, chemins défoncés, fossés bouchés, buses d'évacuation d'eau arrachées, on en passe et des meilleures...

On pourrait rajouter également les chemins publics privatisés, les communaux reconvertis en dépôts d'ordures ou d'encombrants, etc...

Sans parler des bâches plastiques qui traînent ou brûlent... alors que des collectes sont organisées pour limiter ces pollutions visuelles et écologiques.



L'argent de nos impôts n'a pas vocation à réparer la bêtise ou l'irresponsabilité de quelques-uns !

La commune se réserve le droit d'engager les poursuites nécessaires pour obtenir une réparation financière de ces dégâts ! Il y a actuellement une procédure judiciaire en cours, et d'autres viendront si besoin ! Pour rappel, les travaux forestiers sont soumis à autorisation.

Dans le même ordre d'idées....

Nous sommes souvent interpellés par l'opérateur Orange, pour faire respecter la législation en matière d'entretien sous les lignes téléphoniques.

L'accès à la téléphonie fixe est un droit, et les propriétaires doivent dégager le terrain à l'aplomb les lignes. Dans la majorité des cas, les personnes concernées n'ont pas le temps ni les moyens pratiques et financiers pour effectuer ces travaux. Lorsque c'est possible, la commune propose de le faire à leur place et de récupérer le bois récolté en contrepartie. Même si ce système de « paiement » est loin de couvrir les frais occasionnés, ce bois sert à alimenter les chaudières communales. Dans la plupart des cas, tout se passe très bien. Mais, pour exemple, l'an dernier sur la route de Rochegude, 3 propriétaires n'ont pas souhaité que les employés communaux interviennent, en disant qu'ils s'en occupaient... Bien évidemment, depuis un an, un seul l'a fait ! Les récalcitrants pensent sans doute embêter la commune, mais ils prennent seulement le risque de priver une nouvelle fois le village de Rochegude de téléphone, ce qui pourrait avoir des conséquences dramatiques s'il y avait besoin des secours. Si ces travaux ne sont pas réalisés rapidement, la commune sera obligée de prendre des mesures, pour faire respecter la loi, aux frais des contrevenants évidemment !

Dans la même réglementation, nous rappelons qu'il est obligatoire pour tous les propriétaires ou fermiers d'entretenir les arbres, haies, broussailles, qui poussent le long des voies publiques (Art.L2212-2-2 du CGCT et D161-24 du code rural). Les branches doivent être coupées au ras de la propriété, et tous les dégâts ou accidents sont imputables au propriétaire ou à l'exploitant ! En ce qui concerne les plantations, il est interdit de planter à moins de 2 mètres des limites, et tous les arbres plantés illégalement doivent être coupés !

Dans un autre domaine, et ça devient lassant de le répéter...

Certaines personnes stationnent n'importe comment dans le bourg de Saint Privat, sans réfléchir un seul instant qu'ils ne sont pas les seuls usagers de la route.

Hormis les « arrêt minute » tolérés pour les emplettes à la boulangerie, la dépose des enfants de l'école, ou le plein de carburants... respectant le code de la route, trop de conducteurs indisciplinés monopolisent ces emplacements, gênant une bonne circulation dans le centre bourg.

Nous rappelons que des places de parking sont disponibles dans un périmètre de moins 300m : derrière le garage Jobert (15 places), au foirail et à la mairie (pour les véhicules les plus imposants). Et que depuis l'été dernier, le nouveau parking du Rouchoux est à votre disposition (25 places).

Là aussi, un peu de respect et de civisme améliorerait beaucoup la vie quotidienne de tous les habitants !

Merci de votre compréhension et de vos efforts !

Le Conseil municipal

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Portez un masque chirurgical ou
en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres ne
peut pas être respectée**



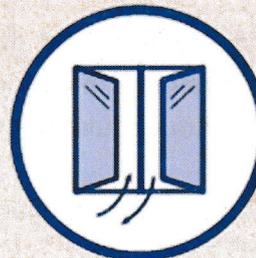
**Respecter une distance
d'au moins deux mètres avec les
autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



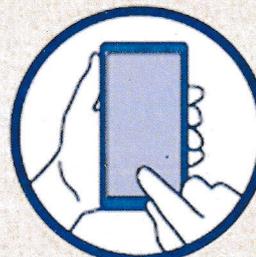
Éviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)